



## Visa de visiteur (famille et amis)

### Documents à fournir :

- Un formulaire de demande dûment complété en allemand, français, italien ou anglais ; en ligne à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie avec un stylo bleu ou noir ; et signé personnellement par le demandeur (pour les mineurs, la signature des deux parents est requise).
- Passeport signé, délivré au cours des dix années précédentes, valable au moins trois mois après le séjour prévu dans les États Schengen et contenant au moins deux pages vierges.
- Une copie du passeport du demandeur : les premières pages, la dernière page et toutes les pages sur lesquelles figurent les visas obtenus précédemment.
- Une photo d'identité récente conforme aux directives de l'OACI.
- L'original et une copie d'une assurance voyage/santé ; couverture minimale de 30 000 euros. - L'assurance doit être valable dans tous les États Schengen pour toute la durée du séjour prévu, au minimum un mois. La police d'assurance doit couvrir les frais de rapatriement en cas de maladie, de frais médicaux urgents et/ou d'hospitalisation.
- Extrait du livret de famille (ekhraj kaid aily) : original ou copie certifiée conforme, datant de moins de six mois ou portant le cachet des autorités compétentes attestant qu'il est à jour. Preuve du lien de parenté entre le demandeur de visa et la personne qui l'invite dans le pays de destination (extrait du livret de famille), le cas échéant.
- Réservation de vol (aller-retour) ou autre preuve du transport prévu.
- Preuve du patrimoine personnel ou des moyens de subsistance, telle que :
  - relevés bancaires portant le cachet officiel de la banque et indiquant les mouvements des six derniers mois, avec des informations bancaires sur les moyens et les conditions de retrait du compte (conditions générales du compte, parfois incluses dans les relevés bancaires)
  - carte de crédit avec les relevés de compte des six derniers mois
  - preuve de revenus fonciers.
- Lettre d'invitation signée pour chaque demandeur par l'hôte résidant en Suisse, contenant les informations suivantes : nom du demandeur ; nom et adresse de l'hôte ; motif et durée de la visite ; ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité suisse ou du permis de séjour de l'hôte.
- Pour les employés :
  - une attestation d'emploi de l'employeur au Liban/Syrie adressée à l'Ambassade mentionnant : la profession et le poste, la date d'entrée en fonction, le salaire mensuel, le nombre de congés annuels, le but et les dates exactes des congés accordés, le nom dactylographié de la personne signataire. Les trois derniers bulletins de salaire.
  - Registre du commerce et circulaire de la société au Liban/Syrie.
  - Inscription à la Caisse nationale de sécurité sociale (le cas échéant).
- Pour les chefs d'entreprise, les indépendants et les professions libérales :
  - Lettre de motivation adressée à l'Ambassade avec les mêmes informations que la preuve d'emploi.
  - Preuve d'activité professionnelle effective.
  - Carte de membre d'un syndicat (le cas échéant).
  - Registre du commerce et circulaire de la société au Liban/Syrie (le cas échéant)
  - Inscription à la Caisse nationale de sécurité sociale (le cas échéant)
  - Pour le chef d'entreprise, les relevés bancaires de l'entreprise pour les trois derniers mois ou les déclarations fiscales de l'entreprise.
  - Pour les indépendants et les professions libérales, déclarations fiscales et preuve des activités commerciales en cours (commandes, contrats, etc.).
- Étudiants : Confirmation de l'inscription à l'école/université pour l'année en cours et l'année suivante (confirmant l'autorisation de sortie lorsque le séjour est prévu en dehors des vacances scolaires/universitaires).

Pour les mineurs : a) pour les mineurs voyageant avec leurs parents : un certificat scolaire uniquement.

b) pour les mineurs voyageant seuls ou avec un seul parent, ou avec leur tuteur légal :

- l'acte de naissance du mineur et une copie du passeport de l'un des parents ou du tuteur légal ;
- le consentement notarié du (des) parent(s) qui ne voyage(nt) pas ou la preuve que le parent qui voyage ou le tuteur légal (sauf si les deux parents sont présents au moment de la demande) a la garde exclusive du mineur ;

- certificat de fin d'études ;
- pour les mineurs voyageant seuls uniquement : preuve de l'organisation du voyage du mineur et des moyens financiers des parents couvrant tous les frais de voyage et d'hébergement dans le pays de destination, comme indiqué ci-dessus.

Ressortissants non libanais résidant au Liban :

- permis de séjour valable au moins trois (3) mois après la date prévue de retour au Liban ;
- permis de travail valable au moins trois (3) mois après la date de retour prévue, le cas échéant.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

#### NOTE IMPORTANTE !

Seuls les formulaires dûment remplis, datés et signés ainsi que les demandes de visa complètes seront acceptées.

Dépôt des demandes jusqu'à 6 mois, et au plus tard 15 jours, avant le voyage.

Les documents originaux doivent être présentés, ils ne seront pas retournés s'ils ne sont pas accompagnés d'une photocopie.

Les documents en arabe doivent être traduits en français, allemand, italien ou anglais.

Les formulaires de demande de visa doivent être remplis en français, allemand, italien ou anglais.

Les frais de demande de visa sont payables en dollars américains (en espèces et au montant exact), selon le taux de change en vigueur (voir <https://www.eda.admin.ch/countries/lebanon/en/home/visa/entry-ch/up-90-days/fees-schengen.html>) et ne sont pas remboursables.

Beyrouth, 6/2024